



Digne-les-Bains, le 27 mars 2019

Versement des cahiers citoyens aux Archives départementales, dans le cadre du Grand débat national

Depuis son lancement par le Président de la République, le Grand débat national mobilise très fortement les Françaises et les Français.

Divers dispositifs ont été mis en œuvre afin de recueillir la parole du plus grand nombre, tels que la plateforme numérique pour des contributions en ligne (www.granddebat.fr: plus de 1 200 000 contributions y ont été déposées), les réunions d'initiative locale (plus de 10 000 sur l'ensemble du territoire national, dont 67 dans le département), les conférences régionales citoyennes, les stands de proximité, ou les cahiers citoyens ouverts dans les mairies.

Ces 129 cahiers citoyens ont été transmis directement à la mission du Grand débat national, qui en a assuré la reprographie et a transmis les photocopies au prestataire chargé de leur numérisation. Les originaux ont été restitués aux préfetures des départements, conformément au principe de libre accessibilité à ces contributions citoyennes, à toute personne souhaitant les consulter.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les modalités d'accès aux contributions citoyennes sont les suivantes :

- les contributions publiques, à titre individuel ou collectif, versées en mairie, sont librement consultables en salle de lecture des Archives départementales (aux horaires d'ouverture, du lundi au vendredi, de 9h à 17h) ;
- les contributions versées par mail ou courrier postal, à titre individuel ou collectif, sont soumises à la protection de la vie privée. Elles ne sont communicables qu'au terme d'un délai de 50 ans. Un accès anticipé à ces contributions est toutefois possible par dérogation. La demande de dérogation doit être adressée au Directeur des Archives départementales.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Prefet-des-Alpes-de-Haute-Provence